Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 1er octobre 2018 à 19 h 30
Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard

PRÉSENCES :

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

AUTRE PRÉSENCE :

Madame Edwige Noza, secrétaire d'arrondissement substitut

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

---

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Le maire souligne le travail de deux employés cols bleus, José Jolette Larivière et Alexandre Fortin Caillauld qui ont porté secours à une citoyenne.

Le maire mentionne que l'arrondissement a eu connaissance de jeunes qui vandalisaient et commettaient des vols dans les voitures; le Service de police a été avisé.

CA18 28 255

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du lundi 1er octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

---

10 - Période de questions du public

Début 19 h 33

- Daniel Noël
  Il aimerait avoir un suivi concernant la construction du nouveau pont.

- Monsieur Daniel Pelletier
  Il demande la présence d'un représentant des policiers et des pompiers au conseil d'arrondissement.
  Il signale une problématique de circulation sur la rue Paiement à l'angle du 10 Paiement; il aimerait qu'un panneau d'arrêt soit ajouté.

- Monsieur Fortin
  Il fait état d'une accumulation d'eau sur la rue Du Pont suite à des travaux de resurfaçage.
  Sur la rue Bellevue entre Chèvremont et Léo-Grenier, des poteaux de circulation installés depuis 3 ans qui ne sont pas fonctionnels.
  Débris à ramasser sur la rue Du Pont suite à un incendie.

- Monsieur Ken Lyons
  Demande d'aide de la ville pour la réparation du stationnement de la paroisse Sainte-Geneviève.

- Monsieur Guillaume Côté
  L'état d'avancement concernant le projet pour l'installation des égouts sur Terrasse Martin.

- Monsieur Richard Appleby
  Demande un suivi concernant une dérogation mineure.

Fin 19 h 52

---

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA18 28 256

Adoption des procès-verbaux du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 4 septembre 2018;

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique pour le projet de règlement CA28 0024-7 du mardi 4 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1182714037

CA18 28 257

Adoption des procès-verbaux des comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

- D'adopter le procès-verbal de la commission de l'administration et des priorités du mercredi 15 août 2018;
- D'adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du lundi 20 août 2018;
- D'adopter le compte-rendu du comité de sécurité publique du mardi 18 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1182714038

CA18 28 258

Accorder un contrat à "AXOR EXPERTS-CONSEIL inc." pour des services professionnels en conception pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de l'Île-Bizard Sainte-Geneviève, pour une somme maximale de 581 885.60 $, t.t.i., à la suite de l'appel d'offres public AO 2018-23.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'accorder à « AXOR EXPERTS-CONSEIL inc. », un contrat (entente-cadre) pour des services professionnels en conception pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de l'Île-Bizard Sainte-Geneviève, suite à de l'appel d'offres public AO 2018-23;

D'accorder à « AXOR EXPERTS-CONSEIL inc. » le contrat à cette fin, pouvant aller jusqu'à une dépense de 581 885,60 $ incluant les taxes;

Aucune dépense n'est occasionnée par ce dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1187474011

CA18 28 259

Accorder un contrat à la firme "Les Services EXP inc." pour des services professionnels consistant à évaluer le bâtiment, à concevoir les plans et devis et à surveiller les travaux de réhabilitation de divers éléments du bâtiment situé au sis 13 rue Chauret, pour une somme de 68 122.69 $, t.t.i., à la suite de l'appel d'offres public AO 2018-22.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 68 122,69 $, toutes taxes incluses;

2- d'octroyer un contrat à la firme « Les Services EXP inc. » pour un montant pouvant s'élever jusqu'à 68 122,69 $, toutes taxes incluses, pour des services professionnels consistant à évaluer le bâtiment, à concevoir les plans et devis et à surveiller les travaux de réhabilitation de divers éléments du bâtiment situé au 13 rue Chauret, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève, à la suite de l'appel d'offres public AO 2018-22;

3- d'approuver un virement budgétaire d'un montant de 15 000 $ au règlement d'emprunt 0817003;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1187474012

CA18 28 260

Affecter un montant de 1 675 $ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi des subventions à chacun des organismes suivants: Centraide du Grand Montréal, Croix-Rouge canadienne, Fraternité de policiers et policières de Montréal dans le cadre de leurs campagnes de financement 2018 ainsi qu'au Club des Amis Des Deux Rives (CADDR), à l'occasion de son 35e anniversaire d'implication dans notre communauté.

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. D'accorder les subventions suivantes dans le cadre des campagnes et activités de financement 2018 :

Centraide du Grand Montréal	500 $
Croix-Rouge canadienne	500 $
35e Club des ami(e)s des Deux Rives	500 $
Fraternité des policiers et policières de Montréal	175 $

2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1187808015

CA18 28 261

Autoriser le paiement de 300 $ pour l'achat de deux billets pour la Soirée benefice «Vins et Fromages» de la Fondation du cégep Gérald-Godin visant à soutenir le programme de bourses et divers projets complémentaires à la pédagogie.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. D'accorder la subvention suivante dans le cadre de la Soirée bénéfice « Vins et Fromages » :

Fondation du Cégep Gérald Godin 300 $

2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1187808016

CA18 28 262

Autorisation de paiement de la facture 3273 au Centre des arts de la scéne Pauline-Julien d'un montant de $13 072.55 pour le soutien technique lors des festivités de la Saint Jean.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

- D'autoriser le paiement de la facture 3273 au Centre des arts de la scène Pauline-Julien d'un montant de 13 072,55 $ (taxes incluses) pour le soutien technique lors des festivités de la St-Jean.

- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1184894001

CA18 28 263

Procédure d'adoption du Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019 - Règlement numéro CA28 0056

Avis de motion est donné par le conseiller Christian Larocque de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé " **RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019** - Règlement CA28 0056 " et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

40.01 1182714034

CA18 28 264

Règlement numéro CA28 0023-22 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier une définition sur le bâtiment contigu et d'ajouter des dispositions particulières pour la zone R1-291 sur la distance minimales aux terrasses, les balcons, les galeries et les perrons en cour arrière et sur la distance minimale des équipements accessoires.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Christian Larocque, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, d'un règlement modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier une définition sur le bâtiment contigu et d'ajouter des dispositions particulières pour la

zone R1-291 sur la distance minimales aux terrasses, les balcons, les galeries et les perrons en cour arrière et sur la distance minimale des équipements accessoires.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro CA28 0023-22 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier une définition sur le bâtiment contigu et d'ajouter des dispositions particulières pour la zone R1-291 sur la distance minimales aux terrasses, les balcons, les galeries et les perrons en cour arrière et sur la distance minimale des équipements accessoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1187905060

CA18 28 265

Règlement numéro CA28 0024-8 modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet d'introduire la structure contiguë et les dimensions minimales prescrites destinées à un lot à la zone R1-291 au tableau de l'article 13 faisant partie intégrante du règlement de lotissement no CA28 0024.

ATTENDU qu'avis de motion du règlement CA28 0024-8 modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet d'introduire la structure contiguë et les dimensions minimales prescrites destinées à un lot à la zone R1-291 au tableau de l'article 13 a été donné le 4 septembre 2018 et le premier projet adopté lors de cette séance;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 1er octobre, 2018, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 19 septembre 2018;

ATTENDU que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0024-8 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement CA28 0024-8 modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet d'introduire la structure contiguë et les dimensions minimales prescrites destinées à un lot à la zone R1-291 au tableau de l'article 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1187905059

CA18 28 266

Règlement modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 afin d'édicter les normes minimales de lotissement pour les lots partiellement desservis et non desservis par l'aqueduc et l'égout dans les zones R1-288 et R1-289.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et présentation du règlement CA28 0024-7 modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 afin d'édicter les normes minimales de lotissement pour les lots partiellement desservis et non desservis par l'aqueduc et l'égout dans les zones R1-288 et R1-289 a été donné le 6

août 2018 et le premier projet adopté lors de cette séance;
CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 4 septembre 2018, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 22 août 2018;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 4 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0024-7 et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Cités Nouvelles du 19 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le règlement CA28 0024-7 modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 afin d'édicter les normes minimales de lotissement pour les lots partiellement desservis et non desservis par l'aqueduc et l'égout dans les zones R1-288 et R1-289.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1187576018

CA18 28 267

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'Arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété sise au 2548, chemin Dutour composée du lot no 4 297 281 du cadastre du Québec.

Le maire d'arrondissement invite les personnes présentes dans la salle à s'exprimer sur cette demande de dérogation.

Personne ne demande à se faire entendre.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De refuser, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'Arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la dérogation à l'égard de la propriété sise au 2548, chemin Dutour composée du lot no 4 297 281 du cadastre du Québec à l'effet :

- d'autoriser la subdivision du lot no 4 297 281 pour la création de deux (2) lots distincts dont la superficie du lot 1 projeté sera inférieure de 598,8m² à la norme prescrite à 1500m² à l'article 13 du règlement lotissement no CA28 0024;
- d'autoriser la subdivision du lot no 4 297 281 pour la création de deux (2) lots distincts dont la profondeur du lot 1 projeté sera inférieure de 4 mètres à la norme prescrite à 30 mètres à l'article 13 du règlement de lotissement no CA28 0024
- d'autoriser la subdivision du lot no 4 297 281 pour la création de deux (2) lots distincts dont la superficie du lot 2 sera inférieure de 240,8m² à la norme prescrite à 1500m² à l'article 13 faisant partie intégrante du règlement de lotissement no CA28 0024.

Les raisons invoquées sont :

- Qu'elle crée un précédent sérieux;
- Que la nature des demandes sont jugées majeures puisqu'elles impliquent un dépassement des normes de façon importante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1187905062

CA18 28 268

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement et la rénovation d'éléments extérieurs de la résidence unifamiliale isolée située à l'adresse sise au 16 601, boulevard Gouin Ouest composé du lot no 1 843 559 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, l'agrandissement et la rénovation d'éléments extérieurs de la résidence unifamiliale isolée située à l'adresse sise au 16 601, boulevard Gouin Ouest composé du lot no 1 843 559 du cadastre du Québec sous condition :

Que la hauteur visible de la fondation soit d'au plus 20'' (0,508m).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1187905063

CA18 28 269

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée par la reconstruction de la véranda sur le mur latéral droit située au 28, rue Paquin composé du lot no 4 589 158 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée par la reconstruction de la véranda sur le mur latéral droit située au 28, rue Paquin composé du lot no 4 589 158 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1187905064

CA18 28 270

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 429, rue Charles-Renaud, sur le lot 4 296 465 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée sur le lot 4 296 465 du cadastre du Québec sous condition :

Que l'avant-toit au-dessus de l'entrée principale se poursuive jusqu'au mur latéral gauche de la résidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1187905066

CA18 28 271

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement de trois (3) fenêtres sur le mur latéral droit à la résidence unifamiliale isolée située à l'adresse sise au 15 529, boulevard Gouin Ouest composé du lot no 1 843 866 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, le remplacement de trois (3) fenêtres sur le mur latéral droit à la résidence unifamiliale isolée située à l'adresse sise au 15 529, boulevard Gouin Ouest composé du lot no 1 843 866 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1187905067

CA18 28 272

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de proposer un revêtement extérieur autre que celui autoriser à la résolution no CA11 28 0296 le 7 novembre 2011 pour la construction neuve d'une résidence unifamiliale à l'adresse sise au 11, rue Bihoreau du lot no 4 296 888 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, le remplacement du revêtement extérieur autre que celui autorisé à la résolution CA11 28 0296 en date du 7 novembre 2011 pour la construction neuve d'une résidence unifamiliale à l'adresse sise au 11, rue Bihoreau composé du lot no 4 296 888 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1187905068

CA18 28 273

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 1097, Bellevue, sur le lot 5 376 911 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée dont l'une des parties du parement extérieur en pierre sera de type Mondrian de couleur gris Scandinave ou gris Newport à l'adresse sise au 1097, rue Bellevue, sur le lot no 5 376 911 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1187905065

CA18 28 274

Accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur des lots 6 252 916 et 6 252 917 du cadastre du Québec (2366, chemin Bord-du-Lac) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'accepter une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur des lots 6 252 916 et 6 252 917 du cadastre du Québec (2366, chemin Bord-du-Lac) établie par l'évaluateur agréé mandaté par la Ville de Montréal sur le paiement aux fins de frais de parc en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1187905061

CA18 28 275

Compensation de l'obligation de fournir des cases de stationnement - secteur de Sainte-Geneviève - 4, rue Paiement

ATTENDU qu'en vertu de l'article 249 du Règlement CA28 0023 (Règlement de zonage) le conseil peut compenser de l'obligation de fournir des cases de stationnement, moyennant le paiement d'une somme d'argent préétablie,

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

Qu'une compensation de l'obligation de fournir des cases de stationnement soit accordée pour le 4, rue Paiement, secteur de Sainte-Geneviève, sur le lot 1 843 802 au montant de 1 000 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1183294008

CA18 28 276

Imposer une suspension de (2) journées au matricule 100163239, préposé aux travaux de propreté (603240), de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, suite à un avis écrit.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'imposer une suspension de (2) journées, les 11 et 12 septembre 2018, au matricule 100163239, préposé aux travaux de propreté (603240), de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, suite à un avis écrit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1184066005

CA18 28 277

Autoriser la création d'un poste temporaire de technicien en ressources humaines (emploi # 720550, groupe 9) afin de répondre aux besoins d'affaires, et ce, à compter du 6 octobre 2018.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'autoriser la création d'un poste temporaire de technicien en ressources humaines (emploi # 720550, groupe 9) sur des économies sur la masse salariale, et ce, à compter du 6 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.02 1184066006

CA18 28 278

Nomination d'un directeur des travaux publics de l'Arrondissement Île-Bizard - Sainte-Geneviève, et ce à compter du 9 octobre 2018.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De nommer monsieur Pierre-Yves Morin à titre de directeur des travaux publics (emploi 105540, poste 75240), et ce à compter du 9 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.03 1184066007

Dépôt de documents

- Factures non associées à un bon de commande – Septembre 2018;
- Liste des bons de commande approuvés – Septembre 2018;
- Suivi budgétaire dépenses – Septembre 2018;
- Suivi budgétaire revenus – Septembre 2018;
- Virements budgétaires – Septembre 2018·;
- Virements PTI – Septembre 2018;
· Liste des permis émis – occupation – Septembre 2018;
· Liste des permis émis – construction – Septembre 2018;
· Liste des permis émis – lotissement – Septembre 2018.

60.01

Période de questions du public

Début 20 h 13

- Monsieur Guillaume Côté
  Amélioration de la qualité du déneigement pour la saison 2018-2019.

Fin 20 h 15

70.01

CA18 28 279

Levée de la séance

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 1er octobre 2018, à 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand MARINACCI
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 novembre 2018.